

Fiche de données de sécurité

Édité le : 01/07/2021

Modèle : FDS V3-1-CLP du 01/07/2021

NETTOYANT VITRES - ETAMINE DU LYS

1. SECTION 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

NETTOYANT VITRES - ETAMINE DU LYS

UFI : 9Y8V-A189-S00J-HYWF

Metteur sur le marché: COMPTOIR DES LYS

Référence interne: D21047-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit pour nettoyer les surfaces vitrées.

Catégorie d'utilisation : Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

Descripteurs des utilisations (REACH) : PC35 : Produit de lavage et de nettoyage (inclus les produits à base de solvant)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPTOIR DES LYS
ZA les douets jaunes
49360 SOMLOIRE - FRANCE (FRANCE)
Tél:+33(0)2 41 55 66 65
Email :contact@comptoirdeslys.fr

Adresse électronique de la personne en charge de la FDS:
reglementation@alvend.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour la France, Service Orfila : +33 (0)1.45.42.59.59 (disponible 7j/7 et 24h/24)
ou Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions (Hôpital Central) : +33 (0)3 83 32 36 36
Pour la Belgique, Centre antipoison: +32 070/245.245 (disponible 7j/7 et 24h/24)
Pour le Luxembourg, Centre antipoison: 8002 5500 (disponible 7j/7 et 24h/24)

Pour les autres membres de l'union européenne, contacter le service d'urgence de votre pays, numéro disponible sur le site : <https://echa.europa.eu/fr/support/helpdesks>
ou le service d'urgence européen : 112

Pour la Suisse, Centre Suisse d'Information Toxicologique : 145 ou +41 44 251 51 51 depuis l'étranger (disponible 7j/7 et 24h/24)

2. SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Règlement (CE) n° 1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél:+33(0)2 41 55 66 65

1/10

Fiche de données de sécurité

Édité le : 01/07/2021 NETTOYANT VITRES - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 01/07/2021

LégislationCLP

Le mélange est classé comme non dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition (voir sections 3 et 8)

2.2. Elements d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

LégislationCLP

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Composants sensibilisants qui doivent être listés sur l'étiquette :
NON CONCERNE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :
NON CONCERNE

Etiquetage supplémentaire : Aucun

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

3. SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange aqueux à base de tensioactifs non ioniques, amphotères et alcool.

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement(CE) n°1907/2006 (REACH)

3.2. Mélanges

Identification	C.A.S	EINECS	Classification selon le règlement (CE) 1272/2008	Concentration (%)
ethanol (No REACH : 01-2119457610-43)	64-17-5	200-578-6	EDI2, EDI2A, FL2 - H225, H319	[1-5]

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cette section, voir la section 16.

4. SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux:

En cas de doutes ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

2/10

Fiche de données de sécurité

Édité le :

01/07/2021

NETTOYANT VITRES - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 01/07/2021

4.1. Description des premiers secours

Informations concernant les premiers secours par voie d'exposition :

- EN CAS D'INHALATION : non concerné.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement. Consulter un ophtalmologiste si les symptômes persistent.
- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir, consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations sur la toxicité du mélange :

- Par inhalation : Pas d'effet dangereux connu.
- Par contact avec la peau : Pas d'effet dangereux connu.
- Par contact avec les yeux : En cas d'éclaboussure, peut causer une irritation aux yeux, rougeur et larmoiement.
- Par ingestion : Pas d'effet dangereux connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement de façon symptomatique.

Pas de données supplémentaires disponibles.

5. SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable

Prévention : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Des produits de décomposition dangereux peuvent se former : monoxyde et dioxyde de carbone
Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Autres informations : Refroidir par pulvérisation d'eau sur les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et d'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Fiche de données de sécurité

Édité le :

01/07/2021

NETTOYANT VITRES - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 01/07/2021

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Tenir à l'écart de la chaleur. Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Assurer une ventilation adéquate. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs.

Équipement de protection individuel : voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution des cours d'eau lac ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent être contenues et en cas d'infiltration dans les sols.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (p.ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir section 13)

7. SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver le récipient bien fermé. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit sec et aéré. Température de stockage recommandée : 10 - 35°C.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaires sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Eviter l'exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de données

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

8. SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

4/10

Fiche de données de sécurité

Édité le :

01/07/2021

NETTOYANT VITRES - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 01/07/2021

Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME) et Valeur Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)

ethanol

(CAS 64-17-5)

VLEP 8h

1000ppm - 1900mg/m3

VLEP CT

5000ppm - 9500mg/m3

Fiche toxicologique INRS N°48

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur en France au moment de son élaboration
(INRS ED984-2012)

Composants (>1%) avec DNEL

ethanol

(CAS 64-17-5)

Travailleur - Exposition aiguë

- effets locaux, Inhalation

950 mg/m3

Travailleur - Exposition à long terme

- effets systémiques, par voie cutanée

343 mg/kg

- effets systémiques, Inhalation

950 mg/m3

Consommateur - Exposition aiguë

- effets locaux, Inhalation

950 mg/m3

Consommateur - Exposition à long terme

- effets systémiques, par voie cutanée

206 mg/kg

- effets systémiques, par voie orale

87 mg/kg

- effets systémiques, Inhalation

114 mg/m3

Composants (>1%) avec PNEC

ethanol

(CAS 64-17-5)

eau douce

0,96 mg/l

eau de mer

0,79 mg/l

station d'épuration

580 mg/l

sédiment (eau douce)

3.6 mg/kg

sédiment (eau de mer)

2.9 mg/kg

sol

0,63 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire)

0.38 g/kg

Fiche de données de sécurité

Édité le :

01/07/2021

NETTOYANT VITRES - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 01/07/2021

Les données se réfèrent à la matière pure.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection individuelle :

- Protection de la peau et du corps : vêtement de travail régulièrement lavé
- Protection des mains : protection non requise. Pour les contacts prolongés, porter des gants appropriés. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure. Exemple : Caoutchouc butylique. caoutchouc nitrilique ; épaisseur : 0.1mm, délai de rupture : $\geq$ 8 h
- Protection des yeux : protection non requise.
- Protection respiratoire : protection non requise.

9. SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Galénique :	Liquide
Odeur :	Caractéristique des matières
Couleur :	Limpide incolore à très légèrement voilé
Viscosité (cPois) (25°C) :	/
pH :	5.70 - 6.20
Matière Active (% Brix) :	/
Densité :	0.990 - 1.010
Solubilité dans l'eau :	oui
Point éclair (+/-0,5°C) :	89.7

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles à ce jour.

10. SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de données disponibles à ce jour.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

6/10

Fiche de données de sécurité

Édité le :

01/07/2021

NETTOYANT VITRES - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 01/07/2021

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles à ce jour.

10.4. Conditions à éviter

Craint le gel et les chaleurs excessives.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie..
Produits de décomposition dangereux : Ne se décompose pas si utilisé pour des utilisations prévues.
En cas d'incendie, monoxyde et dioxyde de carbone.

11. SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur la toxicité des substances présentant un danger pour la santé :

Ethanol (CAS 64-17-5)

Évaluation de la toxicité aiguë : Non classé

DL50 orale rat > 2000 mg/kg

DL50 voie cutanée > 2000 mg/kg

CL50 inhalation rat (mg/l) > 20 mg/l/4h

Évaluation de l'effet irritant:

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Effet CMR:

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Informations sur la toxicité du mélange :

- Par inhalation : Pas d'effet dangereux connu

- Par contact avec la peau : Pas d'effet dangereux connu.

- Par contact avec les yeux : En cas d'éclaboussure, peut causer une irritation aux yeux, rougeur et larmoiement.

- Par ingestion : Pas d'effet dangereux connu.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) du mélange :

· Orale (mg/kg) : Non Déterminée

· Cutanée (mg/kg) : Non Déterminée

· Inhalation (mg/l/4h (vapeurs)) : Non Déterminée

Fiche de données de sécurité

Édité le :

01/07/2021

NETTOYANT VITRES - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 01/07/2021

11.2. Autres informations toxicologiques

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

12. SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le mélange n'est pas classé « Dangereux pour l'environnement ». Aucun risque environnemental connu à ce jour.

12.2. Persistance et dégradabilité

Agents de surface biodégradables conformément à la législation en vigueur. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles à ce jour.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles à ce jour.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant PBT ou vPvB à une concentration $\geq 0.1\%$.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles à ce jour.

13. SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit non dilué de pénétrer dans les égouts en grande quantité.

Emballages contaminés :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible. Conserver l'étiquette sur le récipient. Eliminer les emballages conformément à la réglementation en vigueur.

Dispositions locales :

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

8/10

Fiche de données de sécurité

Édité le : 01/07/2021 NETTOYANT VITRES - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 01/07/2021

Elimination avec les ordures ménagères si le produit possède un point eco-emballage sinon remettre les déchets à un récupérateur agréé.

14. SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

14.1. Numéro ONU

ADR : NON REGLEMENTE
IMDG:NON REGLEMENTE
IATA :NON REGLEMENTE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : NON REGLEMENTE
IMDG:NON REGLEMENTE
IATA :NON REGLEMENTE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : NON REGLEMENTE
IMDG:NON REGLEMENTE
IATA :NON REGLEMENTE

14.4. Groupe d'emballage

ADR : NON REGLEMENTE
IMDG:NON REGLEMENTE
IATA :NON REGLEMENTE

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON REGLEMENTE

15. SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage des détergents selon les règlements (CE) 648/2004 et 907/2006 :
Contient également: sodium benzoate, potassium sorbate, lactic acid

Substances figurant au tableau des maladies professionnelles du régime générale français

ethanol

N°84 (Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

A ce jour, le mélange n'est pas classé dangereux au sens du Règlement (CE) N°1272/2008. L'élaboration de scénarios d'exposition n'est donc pas nécessaire.

16. SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Règlement (CE) n°1907/2006

COMPTOIR DES LYS ZA les douets jaunes 49360 SOMLOIRE - FRANCE - Tél: +33(0)2 41 55 66 65

9/10

Fiche de données de sécurité

Édité le : 01/07/2021 NETTOYANT VITRES - ETAMINE DU LYS

Modèle : FDS V3-1-CLP du 01/07/2021

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Méthode de classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 :

Méthode de calcul

Historique

Date de création de la FDS : 24/02/2015

Précédente révision de la FDS : 23/03/2021

Dernière révision de la FDS : 24/06/2019

N° de version de la FDS : 3.0

Abréviations

Texte complet des abréviations:

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; FDS - Fiche de Données de Sécurité; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au mélange concerné, à la date d'impression. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cette version annule et remplace les versions précédentes.